

## REGLEMENTS ADMINISTRATIF ET SPORTIF

### Article 4

Le support de licence sera valable pour plusieurs années et chaque joueur conservera toujours le même numéro, cependant la licence devra être validée tous les ans.

En cas de perte ou de vol du support de licence et si une demande de duplicata a été effectuée, le joueur aura la possibilité de participer à toutes compétitions muni d'une attestation du Comité Départemental signée du Président et d'une copie écran de la fiche du joueur issue du logiciel GESLICO. Cette possibilité est strictement limitée à la période de fabrication du nouveau support qui ne pourra pas excéder 8 jours à compter de la déclaration de demande de duplicata.

La demande de 1ère licence devra être remplie entièrement par l'association et accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la Pétanque et Jeu Provençal et validée par le Comité Départemental.

Une photographie récente du titulaire pourra être enregistrée informatiquement sur la fiche du licencié.

En cas de perte, de vol ou de destruction, il sera délivré un autre support portant les mêmes éléments et le même numéro, avec obligation pour le demandeur d'en acquitter le montant.

La véracité des informations figurant sur la licence incombe au Président du Club.

### NON PRESENTATION DE LICENCE

Tout joueur qui ne pourra pas présenter sa licence aura la possibilité de participer à toutes compétitions pour peu qu'il présente une pièce d'identité à la table de contrôle et/ou à l'arbitre et qu'il s'acquitte d'une amende de 10 € qui sera remise au Comité départemental.

Pour se faire, il est nécessaire que la table de contrôle puisse vérifier la validité de la licence sur la base de données GESLICO (en local ou via Internet).

L'arbitre responsable de la compétition devra récupérer le montant de l'amende et mentionner les Noms / Prénoms / N° de licence sur le graphique.

### DEMANDE DE DUPLICATA

Toute demande de duplicata sera facturée 21 €, quelle qu'en soit la raison (Perte, vol, détérioration).

Il en sera de même pour toute demande de licence qui ne sera pas accompagnée du support de licence de l'année précédente. La majoration sera de 10 € qui s'ajoutera au coût de la licence pour l'année à venir, à savoir 21 € + 10 €

## INDEMNITES D'ARBITRAGE

### **Rappel :**

Le montant des indemnités d'arbitrage est décidé par la commission d'Arbitrage de la Ligue d'Aquitaine et applicable dans toute la Ligue Aquitaine.

Afin d'assurer le bon déroulement des concours, il convient de respecter la règle qui consiste à avoir un arbitre par tranche de 64 équipes.

Indépendamment du nombre d'arbitres qui couvrent le concours, l'indemnité de chaque arbitre est calculée conformément au tableau ci-dessous.

### **a) Concours départementaux , Régionaux et Nationaux**

<i>Equipes engagées</i>	<i>Tarifs</i>
Jusqu'à 32 équipes	27 €
De 33 à 64 équipes	36 €
De 65 à 128 équipes	46 €
Au-delà de 129 équipes	56 €

+ repas du midi en journée ou du soir en semi nocturne Indemnités kilométriques 0,20 € à partir du 1<sup>er</sup> kilomètre

### **b) Championnats et qualifications**

<i>Durée</i>	<i>Tarifs</i>
½ journée (dimanche matin)	30 €
1 journée (Samedi)	46 €
1 ½ journée (samedi + dimanche matin)	76 €
2 Journées (Samedi + dimanche)	90 €

+ repas du midi en journée ou du soir en semi nocturne Indemnités kilométriques 0,20 € à partir du 1<sup>er</sup> kilomètre.

### **c) Championnat par équipes des clubs**

<i>Durée</i>	<i>Tarifs</i>
½ journée (dimanche matin)	30 €
1 journée (Samedi)	46 €